

ACTE : DECISION DU MAIRE

DOMAINES :

N°37-Convention honoraires AT travaux Annexe
château

N°37/2023

Le Maire de la commune de Bizanos,

Vu les Articles L.1311-1 et suivants (article 13 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988), L.2122-22.5°, L.2224-18-1, L2241-1 et L.2411-6 du code général des collectivités territoriales. –

Vu l'article 142 de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique

Vu la délibération n°03* du 4 juin 2020 donnant délégation au Maire en matière de signature de contrats et d'accords-cadres,

Vu le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Considérant que des travaux de réaménagement de l'annexe du château à Bizanos doivent être réalisés pour un coût total inférieur à 100 000 € HT

Considérant que ces travaux nécessitent l'établissement d'un dossier d'autorisation de travaux

Considérant la proposition d'honoraires de SASU Coté Atelier pour 1650 € HT

DECIDE

Article 1er : De signer la convention d'honoraires de 1 650 € HT soit 1 980 € TTC

Fait à Bizanos, le 26 juin 2023

Le Maire,
Jean-Louis CALDERONI

